

Eco-Quartiers : l'exemple de l'esplanade Alain Le Ray à Grenoble

*Qu'est-ce qu'un éco-quartier ?

Un éco-quartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques du territoire : réduire l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique et la qualité de vie. Le ministère s'est doté d'un référentiel en matière d'aménagement durable, des textes de référence posent également les principes de la ville durable.

*Etude de cas : Grenoble

Apparus pour la première fois en 2003 à la caserne de Bonne à Grenoble, les écoquartiers ont depuis bien évolué. 8.5 hectares ont été réquisitionnés pour construire l'éco-quartier en centre ville à la place d'un site militaire: l'éco-quartier Alain Le Ray. Le grand prix national éco-quartier 2009 a été décerné à la ville de Grenoble pour l'éco-quartier.

La qualité de l'architecture, le confort des logements, la générosité des espaces de nature et de respiration, vivre-ensemble, l'amélioration du quotidien et notamment la réduction de sa facture énergétique et les toitures végétalisées, la proximité du tramway contribuent à faire de ce quartier, un lieu de vie très apprécié qui respecte les trois piliers du développement durable qui pourraient devenir des aménagements de plus en plus prisés dans le monde ou en tous cas en France dans les années à venir, c'est la volonté de développer un projet urbain avec, par et pour les habitants qui est désormais au cœur de la démarche.



Vue aérienne du sud de l'éco-quartier Alain Le Ray



Esplanade générale Alain Le Ray



5 000 m² de bureaux, dont un immeuble à énergie positive de 1 600 m² (appelé Bonne Energie)



Ecole bioclimatique de 16 classes à l'esplanade.